



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 17 juillet 2025

Présents : Daniel BOCQUENET, Alain CARMANTRAND, Jean-Marc COUSIN, Guilène DESCHASEAUX, Christiane GREUILLET, Denis LACOMBE, Jean-Luc TERRASSON.

Absent excusé : Anita GONCALVES avec pouvoir à Alain CARMANTRAND

Absent : néant

Secrétaire de séance : Denis LACOMBE

Le Maire ouvre la séance à 18h30

Ordre du jour :

1. Avis enquête publique « Projet d'extension et poursuite de l'exploitation de l'installation de stockage de déchets dangereux sur les communes de Vaivre et Montoille et Pusey » et « Institution de Servitudes d'Utilité Publique autour de l'installation de stockage de déchets exploitée par la société SUEZ RR IWS Minerals France sur les communes de Vaivre et Montoille et Pusey ».
2. Compte-rendu de la restitution de l'étude énergétique de la Mairie.
3. Questions diverses.

1. **Avis enquête publique « Projet d'extension et poursuite de l'exploitation de l'installation de stockage de déchets dangereux sur les communes de Vaivre et Montoille et Pusey et « Institution de Servitudes d'Utilité Publique autour de l'installation de stockage de déchets exploitée par la société SUEZ RR IWS Minerals France sur les communes de Vaivre et Montoille et Pusey »**

Par arrêté n° 70-2025-06-04-00005 du 4 juin 2025 portant ouverture d'une enquête publique unique relative à la demande d'autorisation environnementale déposée par la SAS SUEZ RR IWS MINERALS France pour l'extension et la poursuite de l'exploitation de l'installation de stockage de déchets dangereux sur les communes de Vaivre et Montoille et Pusey, à laquelle sont associées une demande de dérogation pour l'atteinte aux espèces protégées, une demande de déclaration au titre des installations, ouvrages, travaux et activités qui ont des impacts ou présentent des dangers pour le milieu aquatique et la ressource en eau.

La commune de Charmoille a consulté ses habitants, via un coupon réponse à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie, concernant cette extension et la poursuite de l'exploitation de l'installation de stockage de déchets dangereux. Le résultat de cette consultation est le suivant :

81 foyers se sont prononcés contre et 2 foyers sont pour cette extension.

Ce projet suscite une profonde inquiétude pour plusieurs raisons :

- **Une extension de l'exploitation** : L'exploitation actuelle s'effectue sur 31 ha et on ajoute 21 ha supplémentaires, soit 67 % en plus d'exploitation. Le tonnage annuel des déchets se situe aux alentours de 45 000 tonnes et on ouvre la possibilité de passer à 100 000 tonnes par an.

- **Un risque environnemental majeur** : cette extension menace gravement l'équilibre écologique local, avec un danger potentiel de pollution des sols, de l'eau et de l'air. La proximité de terres agricoles, de zones naturelles sensibles ou des nappes phréatiques rend ce projet particulièrement inquiétant.

- **Un impacts sanitaire préoccupant** : le stockage de déchets dangereux, notamment à long terme, fait peser une menace directe sur la santé des habitants, en particulier les populations les plus vulnérables.

- **Une atteinte à la qualité de vie** : le projet va à l'encontre de l'identité rurale et paisible de notre territoire. Il dévalorise notre environnement et compromet durablement l'attractivité de notre village. La commune de Charmoille est sous les vents dominants et l'on subit des odeurs persistantes émanant de l'exploitation de SUEZ. Les habitants riverains se plaignent couramment auprès de la mairie.

- **Une contradiction avec les engagements écologiques** : ce type de projet contredit les objectifs nationaux et internationaux de réduction des déchets, de développement durable et de respect des territoires.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET un avis DEFAVORABLE** concernant le projet d'extension et la poursuite de l'exploitation de l'installation de stockage de déchets dangereux sur les communes de Vaivre et Montoille et Pusey.
- **EMET un avis DEFAVORABLE** concernant la demande Servitude d'Utilité Publique (SUP) dans la bande des 200 mètres autour des casiers de stockage de l'installation de stockage de déchets dangereux et dans la bande 100 mètres autour du monocasier spécifique amiante.

VOTE : 8 voix contre le projet d'extension et poursuite de l'exploitation de l'installation de stockage de déchets dangereux sur les communes de Vaivre et Montoille et Pusey et la demande Servitude d'Utilité Publique (SUP) dans la bande des 200 mètres autour des casiers de stockage de l'installation de stockage de déchets dangereux et dans la bande 100 mètres autour du monocasier spécifique amiante

2. **Restitution de l'étude énergétique de la mairie**

La commune de Charmoille a confié au SIED70 une étude énergétique sur le bâtiment de la mairie, le rapport fait état de plusieurs possibilités pour diminuer la facture énergétique.

Au vu de ce rapport, il apparaît que l'installation d'une pompe à chaleur AIR/AIR pour un coût d'environ 11 000 TTC permettrait d'avoir un gain énergétique de 56 % pour un amortissement sur 10 années.

Pour information, la commune de Charmoille à payer 2 217.00 € d'électricité en 2024 pour la mairie, tant pour le chauffage électrique que pour les lumières qui sont toutes en LED depuis 2023.

Compte-tenu de ces éléments le conseil municipal souhaite investir dans une pompe à chaleur, un devis de l'entreprise ATHERME de Vesoul, fait état d'un coût de 9 341.20 € HT, soit 11 209.44 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

MANDATE le maire de passer commande auprès d'ATHERME pour réaliser les travaux avant l'hiver.

VOTE : 8 voix pour

Fin de séance à 19h40